



Envoyé en préfecture le 10/08/2022

Reçu en préfecture le 10/08/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20220801-DEC_CNE_2022_11-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec-Cne /2022-11

OBJET : Commune – Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage – Passation d’une délégation du service public d’assainissement collectif

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir la candidature de IRH Ingénieur Conseil à Ploemeur 56270 pour la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la passation d’une délégation du service public d’assainissement collectif pour un montant de 8 100 € TTC ;

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 1^{er} août 2022

Pour Le Maire
L’Adjointe,
Catherine HENRY

Le Maire,

Hervé LE FLOC’H



Reçu en Préfecture du Morbihan le 10/08/2022

Certifié exécutoire le 10/08/2022

Publié le 10/08/2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC’H

Pour Le Maire
L’Adjointe,
Catherine HENRY

